

COMPAREZ POUR RÉDUIRE LE COÛT DE VOTRE CRÉDIT IMMOBILIER !

AssurPrêt Biega, courtier Banque/Assurance depuis plus de 13 ans à La Réunion vous permet aujourd'hui de résilier en toute confiance votre contrat d'assurance de prêt !

ASSURPRET BIEGA, leader en Assurance de Prêt 100% réunionnais et destiné à l'ensemble des DOM-TOM

Toutes les compagnies proposées sont choisies par AssurPrêt Biega pour offrir des garanties qui fonctionnent sur l'ensemble des DOM-TOM.



La loi Bourquin est pour vous !

Cette nouvelle loi vous offre la possibilité, si vous êtes emprunteurs physiques d'économiser sur votre assurance de prêt en faisant le meilleur choix !

Brice Picard, responsable d'AssurPrêt Biega tient à souligner : « Lors de la souscription d'un prêt immobilier, une assurance de prêt doit être choisie en même temps. Vous avez négocié le taux de votre crédit mais avez-vous négocié le taux votre l'assurance ? Son taux varie d'une année à l'autre ou d'une banque à l'autre. AssurPrêt Biega vous aide à réduire de manière significative le taux de votre assurance avec des garanties optimales. Notre expertise dans le secteur du prêt immobilier et de l'assurance fait la différence. Les résiliations s'inscrivent dans le cadre des nouvelles lois en vigueur avec des compagnies présentes localement pour trouver le meilleur tarif du marché selon votre profil. Nous nous adressons également à des emprunteurs qui souhaitent souscrire une assurance indépendante pour une nouvelle acquisition. AssurPrêt Biega vous accompagne dans toutes les étapes de la résiliation (montage technique et validation du devis), la simulation en ligne vous permet de vous rendre compte très facilement de l'intérêt de changer de contrat ».

Notre sélection			
Prime Totale	Taux Moyen**	Partenaire retenu	Economie réalisée
8 842€	0.111 %	utwin SIMPLIFIEZ L'ASSURANCE	21 558 € *

*calcul forfaitaire basé sur une moyenne des taux proposés par les banques à 0.38%
**Taux moyen indicatif calculé sur la moyenne des taux d'assurances de chaque prêt.

EXEMPLE CONCRET

M. PAYET né en 01/02/1982 (comptable, non-fumeur et sans soucis de santé) Mme PAYET née le 01/03/1982 (secrétaire, non-fumeur et sans soucis de santé) ont fait un emprunt de 200 000 € sur 25 ans (taux 2% et assurances à 0.38% par personne soit 0.76% pour le couple) en 04/2013 pour l'achat de leur résidence principale au Crédit Agricole de la Réunion. Ils payent donc une mensualité de 981.04 € dont 133.33 € d'assurances.

En changeant d'assurances et en prenant une assurance en délégation AssurPrêt Biega, ils ne paieront que 37 € soit une économie de 21 558 € sur les 20 dernières années restantes de leur prêt.

Avec AssurPrêt Biega, résiliez en toute facilité les contrats d'assurance de prêt.

Connaissez-vous la date de la signature de votre offre de prêt ?

Si votre prêt à moins d'un an

Vous pouvez résilier votre contrat d'assurance à tout moment durant les 12 premiers mois après la signature de l'offre de prêt (Loi Hamon).

Préavis de 2 semaines

Si votre prêt à plus d'un an

Depuis le 1^{er} janvier 2018, tous les emprunteurs peuvent résilier leur contrat chaque année à date d'anniversaire de la signature du contrat d'assurance (Loi Bourquin)

Préavis de 2 mois

Conseil AssurPrêt Biega

Pour plus de sécurité, commencer les démarches 4 mois à l'avance. La date anniversaire correspond à la signature du bulletin d'adhésion et du questionnaire de santé.

AssurPrêt Biega, des outils à votre portée pour vous aider à économiser !

AssurPrêt Biega, le booking de l'assurance-emprunteur

Le Pack Simulateur AssurPrêt Biega en ligne, un outil fiable et rapide 100% Réunion

Le simulateur AssurPrêt Biega vous permet de comparer tous vos contrats d'assurance en quelques minutes seulement.

Le Pack de résiliation AssurPrêt Biega vous accompagne dans le process (plateforme téléphonique pour le suivi de votre dossier, tableau Excel vous permettant de suivre vos résiliations, exemple de lettre de résiliation...).



Les 5 étapes pour résilier facilement sur www.assurpretbiega.fr

ETAPE 1

Répondez aux « 3 questions Clés »

Question 1

Quelle est la date de la signature de votre offre de prêt ?

Cette date clé qui vous permettra de savoir quand déclencher les démarches de résiliation.

Question 2

Lors de la souscription à votre prêt, votre tarif a-t-il été majoré à cause de problèmes de santé ?

Consultez-nous pour la réalisation d'une étude médicale afin de savoir si la délégation propose les mêmes conditions d'acceptation que le contrat d'assurance de prêt bancaire.

Question 3

Votre état de santé a-t-il évolué depuis la mise en place de votre prêt ?

Plusieurs cas de figure sont envisageables

- Votre état de santé est le même, vous pouvez procéder à la résiliation
- Votre état de santé s'est détérioré, vous conservez votre couverture actuelle
- Votre état de santé s'est amélioré, vous pouvez bénéficier du droit à l'oubli médical.

ETAPE 2

Comparer plus d'une dizaine de contrats et obtenez un devis tarifaire.

Vérifier que les garanties du contrat existant soient équivalentes aux exigences de la banque.

ETAPE 3

Envoyez le bulletin d'adhésion via la signature électronique

ETAPE 4

Editez le contrat.

ETAPE 5

Envoyez le certificat d'adhésion, la lettre de résiliation (jointe dans ce pack) et les conditions générales.

